

Rapport d'activité

GEM Créations

Année 2016

Groupe d'Entraide Mutuelle : Association à but non lucratif (loi du 1^{er} Juillet 1901)
Lieu d'accueil pour des personnes en souffrances psychique et ou isolées

GEM CREATIONS
11 Rue Edmé Frémy
78000 Versailles
01.39.46.52.05
06.30.04.13.31
gemversailles@gmail.com



VERSAILLES



Table des matières

I. Présentation	3
1.1 Fiche Synthèse.....	3
1.2 Cadre réglementaire et les missions	6
1.3 Présentation du GEM Créations.....	8
II. Groupe d'Entraide Mutuelle Créations de Versailles	10
2.1 Témoignage des adhérents	10
2.2 Rôle des associations Mairaines	11
2.3 Le nouveau cahier des charges du 4 Mai 2016.....	11
2.4 Ouvertures du GEM	12
2.5 La vie quotidienne au GEM.....	13
2.6 Les activités au sein du GEM Créations.....	14
2.7 Les fréquentations pour l'année 2016.....	19
III. Les Adhérents.....	20
3.1 L'association des adhérents.....	28
3.2 Bilan de l'année 2016 pour l'association des membres du Bureau.....	28
IV. Le GEM dans la cité.....	30
4.1 Les partenaires.....	30
4.2 Les conventions.....	30
V. L'équipe professionnelle.....	31
VI. Annexes.....	35

I. Présentation

Le Groupe d'Entraide Mutuelle, il s'agit d'un lieu d'accueil pour des personnes en souffrance psychique. C'est un espace convivial où des personnes présentant des troubles psychiques peuvent se retrouver, s'entraider, partager et organiser ensemble des activités culturelles, sportives et artistiques... . Au sein du GEM chaque adhérent est acteur du projet de l'association et son projet individuel.

Le Groupe d'Entraide Mutuelle n'est pas une structure de soin. Il n'y a ni médecins, ni infirmières. Une petite équipe de professionnels soutient la réalisation du projet global, accompagne et motive dans la mise en place des diverses actions, et se positionne comme garant du bon fonctionnement.

1.1 *Fiche Synthèse*

Association Parrain : ŒUVRE FALRET

Date de création du GEM : le GEM est ouvert depuis le mois de Janvier 2007 à Vélizy et à été transféré à Versailles en Janvier 2011.

Date de création de l'association des adhérents : l'association des adhérents s'est créée en Octobre 2013.

Ouvertures : 175 Jours d'ouverture professionnel et 97 Journées autogérées (Local ouvert par les adhérents sans la présence de l'animatrice).

Fréquentations :

Total de visites annuelles pour l'année 2016

Il y eu 3060 passages soit une moyenne de 20 visiteurs par jour,

Les journées les plus fréquentées ont accueilli 30 participants. Il s'agit généralement des dimanches lors de repas, des mercredis et vendredis.

Les Journées autogérées :

Accueillent en moyenne une dizaine d'adhérents.

Nouveaux contacts en 2016: 23 nouveaux contacts pour l'année 2016

Nombre de participants pour l'année 2016 : 53 personnes sont venues au moins 3 fois dans l'année

Nombre d'adhérents : 40 personnes ont payées leur cotisation.

Les adhérents ont payé leur cotisation pour le financement de l'association des adhérents. Ces derniers fréquentent le GEM plusieurs jours par semaine avec une moyenne de 6 heures/ jour.

Équipe :

Une animatrice à temps plein

Bénévoles : 2 (Atelier Théâtre et Atelier Reiki)

Stagiaires : 4 (durée des stages un à six mois selon les formations)

1 Coordinatrice des 8 GEM

1 Responsable pour les 8 GEM

1 Comptable pour les 8 GEM

1 agent de maintenance pour les 8 GEM (ancien adhérent)

Association des adhérents :

Le 21 Janvier 2016, un nouveau bureau pour l'association des Membres du bureau fut créé. Il se compose de 4 postes. 1 Poste de Président, 1 Poste de Vice-Présidente, 1 Poste de Trésorier, 1 Poste de secrétaire.

Président : VOLTIGEUR Vincent

Vice-Présidente : MAIGNE Florence

Trésorier : WARNEZ Thierry

Secrétaire : HOFFMAN Laurie

Le nouveau bureau est élu pour 2 années consécutives. Les prochaines élections de l'association des membres du bureau auront lieu courant de l'année 2018.

Il y a eu 5 réunions des membres du bureau durant l'année 2016.

Les réunions de membre du bureau permettent de prendre des décisions avec les membres du bureau concernant le GEM. En effet nous décidions ensemble des différents projets pour le GEM.

Nous évoquons les difficultés rencontrées et essayons de trouver ensemble des solutions.

Les membres du bureau peuvent décider de limiter un adhérent sur sa venue au GEM le temps que la personne soit de nouveau stabilisée.

Activités :

Activités hebdomadaires : Ateliers Créatifs (Peinture, pâte FIMO, Mandala, Mosaïque, Origami)
Atelier Cuisine et anniversaire du Mois)

Bimensuelles : Atelier Théâtre, Repas du dimanche

Mensuelle : Atelier Reiki (Relaxation), Sortie au Restaurant, Cinéma, sortie Culturelle (Exposition, Monuments)

Tous les deux mois : Quiz Musical, Bowling, Loto

Activités programmées avec les Participants : karaoké, musée, expositions, ballades, sorties

Réunions

INTERGEM professionnels ; une réunion par trimestre

INTERGEM association des adhérents : 2 à 3 fois par an

4. Convention/Intervenants extérieurs

Conventions avec l'association Arts et Convergences

Avec la Maison de quartier Chantiers

Avec l'Institut Marcel Rivière

1.2 Cadre réglementaire et missions

1.2.1 Les Origines du GEM

Le partenariat amorcé depuis le livre blanc (2001) entre l'association d'usagers-patients (FNAPSY), les familles (UNAFAM), et les professionnels des soins (FASM Croix Marine) et élus, s'est *développé*. Ils ont pu contribuer au texte de loi rénovant la loi sur le handicap de 1975. Cette nouvelle loi, intitulée « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté, des personnes handicapées », est parue le 11 février 2005.

Cette loi reconnaît le handicap dû à une maladie psychique et en propose une définition à côté des autres formes de handicap déjà reconnues (mental, moteur, sensoriel). Elle rénove les mesures compensatrices et l'évaluation des besoins, propose le développement de structures d'accueil adaptées. Parmi elles, figurent les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) qui font l'objet d'une circulaire spécifique, parue le 29 août 2005.

Cette circulaire insiste sur un besoin fondamental, dans le cadre du handicap psychique : le besoin d'aide et d'accompagnement dans la vie quotidienne et d'aide à la participation sociale.

Les instructions de la DGAS du 20 Mai 2008 rendent obligatoire le soutien d'un organisme parrain.

Celui-ci doit aider l'association des adhérents à s'organiser notamment en lui apportant une aide dans la gestion administrative et financière et accompagner son évolution en toute sécurité. Les dispositions prévoient que le parrainage peut être assuré par une association ou un organisme œuvrant dans le champ de la santé mentale ou du handicap. C'est pourquoi, dans cet esprit l'association ŒUVRE FALRET parraine les huit GEM.

Une convention de parrainage a été signée entre l'association des adhérents du Gem et l'association marraine : l'Œuvre Falret. L'association Marraine veille au bon fonctionnement du GEM. Elle gère les subventions les plus importantes et les ressources humaines. Elle est également garante du fonctionnement éthique de la structure et apporte un soutien logistique.

Les GEM y sont inscrits comme moyen de prévention et de compensation des conséquences du handicap : en contribuant à l'accompagnement des personnes, en constituant un outil d'insertion dans la cité, de lutte contre l'isolement, de prévention de l'exclusion sociale.

1.2.2 Sa mission s'inscrit dans le droit de la loi 2005

- Lutter contre la solitude et l'isolement
- Développer des liens sociaux
- Ménager un accueil convivial permettant la dynamisation de la vie quotidienne à travers la participation à des activités variées.

Les activités sont l'occasion, pour les participants d'être acteurs, d'explorer/mettre à jour leurs compétences et leur créativité, de reprendre confiance en eux. Ne plus être perçus ni se percevoir eux-mêmes comme seulement malades.

Conformément à la circulaire, les participants s'organisent en association. « L'association des adhérents », avec laquelle l'association Œuvre Falret « marraine », passe une convention pour organiser la cogestion du GEM, en particulier par le biais d'un comité de pilotage (réunissant les adhérents, les professionnels, les partenaires et les acteurs locaux). Les membres du bureau de l'association des adhérents sont associés à toutes les décisions importantes pour la vie du GEM (recrutements, achats...). Ils représentent le GEM dans les instances extérieures.

L'association d'adhérents a mis en place une organisation qui lui est propre en fonction de son environnement et de ses membres. Nous tentons jour après jour de mettre en avant une éthique commune pour tous les membres. Le fonctionnement du GEM est défini comme devant nécessairement être souple. L'association doit être capable de se remettre en question dans les activités qu'elle propose et dans sa démarche. Le GEM est un projet permanent puisque ses actions sont susceptibles d'évoluer tout au long de l'année.

L'objectif de cette flexibilité est d'être capable de s'adapter aux membres du GEM et à leurs fragilités. Ainsi un GEM doit pouvoir faire place à la pleine participation de ses adhérents. L'Association parrain via les salariés doit permettre aux adhérents de prendre part à toutes décisions essentielles telles que le règlement intérieur élaboré collectivement ...Ainsi, le GEM est un ensemble de personnes en fragilité psychique qui s'organise entre elles avec l'aide de professionnels.

Certaines activités sont autogérées. Suivant la fragilité de chacun, l'investissement ne va pas toujours de soi. Les professionnels remarquent que certains adhérents s'impliquent dans les décisions mais pas toujours dans leur application. Nous réfléchissons sur cette notion d'engagement. Ce n'est pas toujours évident de faire face au manque de dynamisme dû aux différentes pathologies.

« L'entraide commence par être dans ce lieu et faire des choses ensemble. C'est aussi l'acceptation des autres, même s'il peut être difficile de côtoyer des personnes qui font penser à l'hôpital psychiatrique ».

Le GEM est un lieu d'accueil pour adultes en situation de fragilité psychique. Il a pour but de se retrouver en toute convivialité, sans équipe médicale, ni assistance, autre que le soutien de l'association marraine l'OEUVRE FALRET et l'UNAFAM comme partenaire.

1.3 Présentation du GEM « CRÉATIONS » de VERSAILLES

Le local a été ouvert au public le 21 janvier 2011. Il se situe à quelques minutes à pied de la Gare des Chantiers, à proximité de nombreux bus, le local est situé au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation, en face de la Maison de Quartier *Chantiers*. La paroi vitrée, côté rue, éclaire la pièce principale à la manière d'un loft. Cette pièce commune constitue le lieu principal de la vie du GEM. Différents espaces se déterminent, celui des activités, repas et discussions, ouvert sur l'espace informatique et la cuisine. Cependant, une salle au sous-sol est disponible pour d'autres activités, notamment celles qui requiert davantage de calme et de tranquillité. Ce local appartient à Versailles Habitat. Auparavant il accueillait une blanchisserie.

- **Etre attentif** : C'est avoir la capacité d'entendre l'évolution des besoins des personnes et mettre en place les solutions adaptées pour que chacun trouve sa place dans ce lieu convivial. Chacun y trouve et y prend un rôle en fonction des besoins. C'est aussi être à l'écoute des personnes que l'on accompagne. Mais pour que l'offre soit souple une équipe permanente est indispensable pour accompagner les petits et grands projets tout au long de l'année.
- **Rompre l'isolement** : Permet de lutter contre la stigmatisation et l'exclusion sociale due aux souffrances psychiques. En effet la plupart des personnes qui viennent au GEM sont des personnes seules et isolées. Elles n'ont plus de contact avec leur entourage dû à leur maladies. Il est important pour ces personnes de se retrouver au sein d'un lieu où elles se sentent accueillies et bien. Le cadre du GEM et ses activités mettent en œuvre toutes les conditions propices à la rencontre et offre des opportunités efficaces de renouer, dans la dignité, des liens sociaux, familiaux, amicaux, etc.

- **Entendre le désir** : Il s'agit d'accueillir les personnes en mouvement. Même si les activités s'adressent en priorité aux personnes en demande d'agir, le GEM accueille tous ceux qui désirent s'y rendre. Entendre l'envie d'agir, non par les dires, mais par l'action volontaire en cours. Cette dernière révèle une volonté d'agir qui ne peut pas être perceptible sans une action concrète.

Ne pas s'adonner à une activité proposée n'équivaut pas à une absence de volonté d'agir.

- **Accompagner l'envie d'agir** : Le GEM a pour vocation d'offrir un lieu convivial qui permet l'écoute et l'échange, l'information et l'aide mutuelle. Le choix et l'organisation d'activités culturelles et de loisirs. C'est l'occasion pour certains de proposer ses envies et de les mettre concrètement en place en animant un atelier ou en suggérant de nouvelles sorties ou activités.

Valoriser les actes des personnes déjà en mouvement afin de motiver et encourager d'autres personnes à s'engager et s'investir dans leur propre vie et par la même occasion dans celle du GEM.

C'est sans doute le volet le plus difficile du dispositif, il faut prendre son temps être attentif à des petits détails, mettre en confiance pour que chacun agisse dans la mesure de ses possibilités et à son rythme. Créer un environnement serein et fécond pour concrétiser un engagement.

Ce bilan d'activité offre une description de notre dispositif ainsi que toutes les informations concernant les activités partagées tout au long de l'année 2016.

II. Groupe d'entraide Mutuelle Créations

2.1 *Témoignages des adhérents*

« Le GEM est une structure extraordinaire qui me permet de reprendre confiance en moi après plusieurs années de repli sur moi-même. C'est un endroit où l'on y rencontre des personnes formidables. Dommage que je n'ai pas connu cette structure plus tôt car cela m'aurait permis de sortir plus rapidement de ma solitude. Longue vie au GEM et j'espère que d'autres GEM verront le jour dans plus de villes de France pour permettre à d'autres personnes de sortir de la solitude et de reprendre confiance en elles. » -Thierry -

« Depuis que je fréquente le GEM, celui-ci contribue à mon mieux être en étant une partie de mon socle stabilisateur » - Christophe-

« Le GEM m'apporte beaucoup, j'aime faire différentes activités (sorties, séjours, jeux de société ...) et être avec les différentes personnes qui y viennent » - Alexandre-

« Le GEM permet de rompre avec la solitude et l'isolement social » -

« Grace au GEM, j'ai pu voir du monde, faire des sorties, jouer à des jeux différents et partager mes goûts avec les autres » - Tiphaine-

« Depuis que je fréquente le GEM de Vélizy Versailles, j'ai retrouvé un second souffle à ma vie et j'ai plus envie de bouger et de créer des liens. » - Evelyne-

« Le GEM est mon port d'attache, en cas de tempête dans ma vie et ma maladie, je peux m'y réfugier. » - Anne-

« Depuis que je suis au GEM, je vois plus de gens et ça me permet de discuter, partager et de faire de nouvelles rencontres. Ce qui m'a permis de ne pas me renfermer sur moi-même, et je peux également y faire des activités. » - Véronique-

« Le GEM permet d'échanger avec d'autres personnes, mais aussi d'avoir des responsabilités avec l'association des membres du bureau. » -Vincent-

2.2 *Rôle des associations marraines*

Les instructions DGAS du 20 Mai 2008 rendent obligatoires le soutien d'un organisme parrain.

Celui-ci doit aider l'association des adhérents à s'organiser notamment en lui apportant une aide dans la gestion administrative et financière et accompagner son évolution en toute sécurité. Les dispositions prévoient que le parrainage peut être assuré par une association ou un organisme œuvrant dans le champ de la santé mentale ou du handicap. C'est pourquoi, dans cet esprit l'association ŒUVRE FALRET est le parrain de huit Groupes d'Entraide Mutuelle.

Une convention de parrainage a été signée entre l'association des adhérents du Gem et l'association marraine : l'Œuvre Falret. L'association Marraine veille au bon fonctionnement du GEM. Elle gère les subventions les plus importantes et les ressources humaines. Elle est également garante du fonctionnement éthique de la structure et apporte un soutien logistique.

2.3 *Le nouveau cahier des charges du 4 Mai 2016*

Le nouveau cahier des charges datant du 4 Mai 2016, « stipule qu'il faut différencier l'association marraine gestionnaire et l'association marraine administrative. Le rôle de l'association marraine et plus particulièrement du parrain, consiste à soutenir le GEM dans une position de tiers et de médiateur, notamment en cas de difficultés ou de conflits (Interne, entre professionnels et membres du GEM). Il veille ainsi au respect de l'éthique des GEM, notamment par une mise en œuvre adéquate du cahier des charges, en particulier sur le respect du choix des adhérents du GEM ...) Il peut également aider le GEM à s'organiser et, en cas de crise, assurer temporairement certaines des missions de l'association, sans toutefois s'y substituer ou la mettre « sous tutelle ». Cet appui trouve son prolongement dans sa participation de droit, avec voix consultative, aux instances de l'association constituant le GEM.

Le parrain peut être : une association d'usagers, une association ou tout organisme reconnu comme en capacité d'apporter un soutien aux adhérents et / ou une association de familles. L'association remplissant le rôle de parrain doit avoir un champ d'action compatible avec l'action du GEM et les moyens de remplir sa mission de parrain, telle qu'elle est définie dans la convention.

Dans un souci de clarté des rôles de chacun, le parrain ne peut pas être l'organisme gestionnaire du GEM : les deux activités (parrainage et gestion) ne peuvent donc pas être assurées par le même organisme. »¹

¹ Annexe 1- Arrêté du 18 Mars 2016 fixant le Cahier des Charges des Groupes d'Entraide Mutuelle-

L'association Œuvre Falret :

L'association Œuvre Falret reste par conséquent notre association marraine gestionnaire.

L'association UNAFAM 78 :

UNAFAM (Union nationale de famille et amis de personnes malades et / ou handicapés psychiques). Est notre association Marraine. Les membres du Bureau ont choisi L'UNAFAM comme parrain car c'est une association en capacité d'apporter un soutien aux adhérents. Et nous avons déjà pu rencontrer à plusieurs reprises l'UNAFAM au travers de diverses actions.

2.4 Ouverture du GEM

Heures d'ouvertures du GEM

Mardi	Autogestion 13H/18H	10H- 18h30	Autogestion 13H/18H	10h –18h30
Mercredi	14h/19h	14h/19h	14h/19h	14h/19h
Jeudi	10h/18h45	10h/18h45	10h/18h45	10h/18h45
Vendredi	10h/18h45	10h/18h45	10h/18h45	10h/18h45
Samedi	Autogestion 13H/18H	Autogestion 13H/18H	Autogestion 13H/18H	Autogestion 13H/18H
Dimanche	10h00/18h30	Fermé	10h00/18h30	Fermé

Un planning des activités est mis à la disposition des adhérents sur la porte d'entrée du GEM, il est consultable de l'extérieur. Sur ce planning il est indiqué les horaires du GEM et les différentes activités proposées pour le mois. Les Adhérents ont la possibilité de fréquenter les 7 autres GEM parrainés par l'Œuvre Falret. Certains adhérents partagent leur temps entre le GEM de Versailles et le GEM voisin (Le Chesnay). C'est un bon moyen de réguler les tensions quand l'atmosphère est tendue dans un des GEM.

2.5 *La vie quotidienne au GEM*

Durant les ouvertures du GEM, les participants peuvent venir quand ils veulent. Il y a des activités programmées mais ne sont pas obligatoires, et d'autres activités peuvent être organisées à la demande des adhérents.

Au quotidien les adhérents ont à leur disposition des jeux de société, du matériel d'arts plastiques, des livres ainsi que 2 ordinateurs avec un accès internet. Le GEM c'est aussi l'occasion de se rencontrer de discuter autour d'un café de tout et de rien, de refaire le monde ensemble. Et on peut ne rien faire si on le désire. Il n'y a pas d'obligations.

L'accueil :

Durant l'année 2016, de nombreuses personnes se sont présentées régulièrement au GEM avec ou sans rendez-vous. Elles sont accueillies par l'animatrice et / ou les stagiaires et les adhérents si le professionnel n'est pas présent sur la structure. Cette rencontre permet de présenter le fonctionnement du GEM, de proposer une visite du lieu, de répondre aux diverses questions tout cela autour d'un café ou thé. Durant cette première rencontre nous présentons le planning et les diverses activités que l'on propose au sein du GEM. Si la personne est intéressée nous lui demandons de remplir une première fiche de contact, qui permet ensuite d'envoyer le planning à la personne afin qu'elle revienne au GEM par la suite. Lors de cette rencontre le règlement intérieur du GEM est expliqué par l'animatrice et le futur adhérent doit le signer et le respecter. L'accueil est le premier contact avec le futur adhérent, il est important de prendre son temps et de répondre à toutes les questions de la personne que l'on a en face de soit. Pour certaines personnes c'est un grand pas de venir au GEM. Il s'agit du premier contact il est important d'être disponible.

La fiche de présence :

Suite à leur venue au GEM, les participants sont invités à mettre leur prénom et nom sur la fiche de présence. Ce document nous aide à comptabiliser le nombre de participants pour les statistiques.

Réunion de vie du GEM :

Tous les deux mois, est proposer une réunion de vie du GEM aux adhérents. C'est l'occasion de parler du fonctionnement du GEM, de faire part des différentes informations concernant le GEM, de proposer des idées d'activités et de sorties pour le GEM, de poser des questions et de discuter de la vie du GEM.

Réunion membres du Bureau :

Les réunions membres du bureau ont lieu une fois par mois. Elles permettent de prendre des décisions entre l'équipe (Animatrice et coordinatrice) et les membres du bureau. Nous évoquons ensemble les différents points que nous sommes à même de rencontrer au sein du GEM. Projets pour l'année, difficultés rencontrées avec un adhérent, point sur les différents événements passés dans le mois. La décision finale n'est jamais prise que par l'équipe mais avec les membres du bureau. Les membres du bureau sont très investis dans leur poste et dans le GEM se sont des personnes référentes qui sont repérées par les autres adhérents. Le nouveau bureau qui a été élu amène une nouvelle dynamique.

Elaboration du planning :

Depuis le début de l'année 2016, un temps est consacré à l'élaboration du planning. Les adhérents et l'animatrice se retrouvent le temps d'un moment et décident ensemble des différentes activités et sorties à faire dans le mois. Il est important que les adhérents aient le planning chaque mois. Le GEM est leur lieu où ils y viennent pour passer de bons moments. Leur avis compte énormément et il est primordial pour que la vie du GEM continue. S'ils n'apprécient pas une activité ou sortie ils le font savoir. Alors nous avons décidé de le faire tous ensemble.

2.6 Les activités au sein du GEM Créations

Au sein du GEM Créations diverses activités sont proposées aux adhérents, au GEM de Versailles les activités créatives sont très demandées. Nous proposons des activités telles que les Loisirs créatifs, l'atelier peinture, atelier pâte FIMO, atelier Origami, Atelier Mandala et l'atelier Déco patch.

Depuis le début de l'année 2016 une adhérente a mis en place un atelier mosaïque qui a lieu une fois par mois. Elle mène l'atelier de A à Z. L'activité est limitée à 5 personnes. Cet atelier rencontre un vif succès. Il a été demandé à l'adhérente de faire deux ateliers par mois.

Les activités autour de l'alimentation plaisent beaucoup aux adhérents. Tous les mois, nous mettons en place les anniversaires du mois. C'est l'occasion de faire l'atelier pâtisserie. C'est l'occasion pour les adhérents d'apprendre des recettes et de les faire avec eux tout en leur expliquant les différentes tâches à réaliser. Nous fêtons les anniversaires des adhérents nés ce mois-ci. Les adhérents apprécient cette attention, en effet pour certains qui sont isolés, c'est la seule occasion de « marquer le coup ». Les adhérents sont plutôt satisfaits car c'est l'occasion de se retrouver à plusieurs.

Nous organisons également des repas les midis de temps en temps, le but est de sensibiliser les adhérents à manger plus sainement. Beaucoup d'entre eux ne se font pas à manger et mangent souvent des Fast Food ou autres. Par conséquent beaucoup ont des problèmes de santé (diabète, surpoids ...). Nous leur proposons de faire la cuisine

ensemble. Entrée, plat et dessert. Nous essayons de faire un repas équilibré. C'est aussi l'occasion pour certains d'avoir un repas sain dans la journée en effet certains adhérents ont des revenus faibles et ne sont pas en mesure de manger deux repas par jour. C'est l'occasion pour qu'ils puissent en bénéficier.

Au sein du GEM de Versailles est organisé 2 dimanches par mois. Des repas conviviaux. Il s'agit d'un repas que l'on prépare avec les adhérents. Choix du menu, courses et préparation du repas. Une participation de 3 ou 4 euros est demandé aux adhérents. Ces repas sont des moments importants et attendus par les adhérents. C'est une occasion de se retrouver tous ensemble autour d'un repas. En effet, beaucoup d'adhérents vivent seuls et le fait de pouvoir sortir le week end pour venir manger entourés fait énormément de bien au moral.

Les sorties sont aussi appréciées par les adhérents. La ville de Versailles est pleine de ressources, elle permet de faire des promenades des expositions. Le GEM est situé à quelques minutes de la gare de Versailles Chantiers ce qui permet de se rendre facilement sur Paris. Les sorties au sein du GEM sont par exemple : les musées, les expositions, le cinéma, le bowling, les restaurants, les parcs animaliers, les jardins, les InterGEM adhérents ...

Au GEM est également proposer des activités comme le Ciné Débat c'est l'occasion de regarder un film avec un thème précis et d'en discuter ensuite tous ensemble, l'atelier Ciné débat est proposé une fois par mois. Nous proposons différents films à voir et les adhérents votent pour celui qu'ils souhaitent regarder. Nous avons une salle en sous-sol à disposition dans le local qui permet de mettre un retro projecteur et de projeter les films.

Depuis la fin de l'année 2016, un adhérent anime un atelier théâtre, en effet ayant de bonnes connaissances dans ce domaine il s'est proposé pour animer cette activité qui à un réel succès auprès des adhérents. Les adhérents de Versailles ont toujours été en demande d'atelier Théâtre. Auparavant, une bénévole (professionnelle dans le secteur du théâtre) venait une fois par mois animer un atelier. Malheureusement, suite à un emploi du temps très chargé, elle a dû cesser son atelier. Alors, lorsque Thierry s'est proposé d'animer un atelier Théâtre, les adhérents furent ravis. L'atelier a lieu une fois par mois et dure entre une heure et une heure et demie. Le nombre de participation se limite à 8 personnes afin que tout le monde puisse y participer et que ce soit réellement pertinent.

Un atelier Bien-être est proposé aux adhérents, il s'agit d'un atelier où on propose de se détendre au travers de soins du visage, de massages des mains et ou d'une manucure. On peut également profiter d'une mise en beauté (maquillage et coiffure). Le but premier de cet atelier est de travailler la confiance en soi et le regard de l'autre. Pour la plupart des adhérents quand ils arrivent au GEM il ne se considère plus comme une personne à part entière mais comme une personne malade. Au travers de cet atelier le but est de valoriser les participant(e)s. Cet atelier plait d'avantage aux femmes mais quelques hommes apprécient un soin du visage. Cet atelier rencontre un vrai succès.

Les jeux de société sont affectionnés par les adhérents. Les jeux sont des outils pour permettre aux adhérents de communiquer, de créer des relations, de s'entraider. Il s'agit d'un moment passé ensemble dans la joie et la bonne humeur.

Les adhérents ont la possibilité s'ils le souhaitent d'animer un atelier dans un domaine dans lequel ils se sentent à l'aise. C'est proposition est assez compliqué pour les adhérents car il faut ensuite pouvoir assumer son rôle et son atelier. Depuis 2016, nous avons deux adhérents qui animent des ateliers. Atelier Théâtre et atelier Mosaïque. Si besoin l'animatrice et ou les stagiaires sont présents pour aider l'adhérent si il pense être en difficulté face au groupe. Mais dans l'ensemble, les ateliers qu'ils proposent sont adaptés et conviennent aux adhérents.

Cette année, nous avons pu compter sur les bénévoles afin d'animer leurs ateliers. Nous avons un bénévole qui fait du Reiki (Relaxation), une bénévole qui s'occupe de l'atelier théâtre et une bénévole qui anime un atelier Danse Libre. Cependant l'atelier Danse Libre ne sera pas renouvelé pour cette année, il s'arrêtera à partir de Janvier 2016 en effet les adhérents ne sont plus intéressés par cette activité. Houria, bénévole qui intervenait pour l'animation de l'atelier théâtre va devoir arrêter ces interventions au GEM, suite à un emploi du temps très chargé.

L'atelier Reiki, continue de plaire aux adhérents. Bruno, le bénévole intervient une fois par mois pour une durée d'une heure. Le nombre de participants est de 5 personnes environ. Nous continuons cette aventure avec Bruno.

Nous aimerions trouver une bénévole pour animer un atelier Art Créatifs.

<i>Activités</i>	<i>Nombres de Participants</i>	<i>Nombre de fois ou l'activité a été proposé</i>
<i>Atelier Pâtisserie</i>	<i>Environ 5 adhérents</i>	<i>1 fois par mois / 12 fois pour l'année 2016</i>
<i>Atelier Loisirs Créatifs (Pate Fimo, Collage, terre cuite,</i>	<i>Maximum 8 adhérents</i>	<i>1 fois par mois / 12 fois pour l'année 2016</i>
<i>Atelier Cuisine / Repas en semaine</i>	<i>8 adhérents</i>	<i>6 fois pour l'année 2016</i>
<i>Atelier Cuisine / Repas du dimanche</i>	<i>20 à 25 adhérents</i>	<i>2 fois pour l'année 2016</i>

<i>Atelier Ciné Débat</i>	<i>5 à 8 adhérents</i>	<i>4 fois dans l'année 2016</i>
<i>Loto chocolat</i>	<i>8 à 10 adhérents</i>	<i>3 fois dans l'année 2016</i>
<i>Atelier Esthétique</i>	<i>10 adhérents</i>	<i>6 fois dans l'année 2016</i>
<i>Blind Test Musical</i>	<i>10 à 12 adhérents</i>	<i>3 fois dans l'année 2016</i>
<i>Atelier Mosaïque (Animé par une adhérente)</i>	<i>5 Adhérents Maximum</i>	<i>6 fois dans l'année 2016</i>
<i>Activité Karaoké</i>	<i>5 à 8 adhérents</i>	<i>3 fois dans l'année 2016</i>
<i>Sortie (Cinéma, musées, château, zoo, barque, ballade, promenade à vélo, Géode, restaurants, Monuments, bowling, billard ...)</i>	<i>10 à 20 adhérents</i>	<i>Environ 3 à 4 par mois / 40 pour l'année 2016</i>
<i>Atelier « Reiki » bénévole</i>	<i>3 à 5 adhérents</i>	<i>1 fois par mois / 12 fois dans l'année 2016</i>
<i>Atelier Ecriture</i>	<i>5 à 8 adhérents</i>	<i>6 pour l'année 2016</i>
<i>Atelier Découverte / Passion</i>	<i>5 adhérents</i>	<i>2 pour l'année 2016</i>
<i>Atelier Chant</i>	<i>10 adhérents</i>	<i>6 pour l'année 2016</i>
<i>Visite autre GEM</i>	<i>7 à 10 adhérents</i>	<i>4 pour l'année 2016</i>
<i>INTERGEM Adhérents</i>	<i>10 à 15 personnes</i>	<i>2 pour l'année 2016</i>
<i>Soirée à thème</i>	<i>10 personnes</i>	<i>2 pour l'année 2016</i>

Les partenaires du GEM

<i>Partenaires</i>	<i>Rencontre</i>	<i>Envoi mail</i>	<i>Contact téléphone</i>
<i>SOS Accueil</i>	X	X	X
<i>SESSAS Plaisir</i>	X	X	
<i>CCAS Versailles</i>	X	X	
<i>CMP Berthier (Versailles)</i>	X	X	X
<i>CMP Bleuler (Versailles)</i>	X	X	X
<i>CMP Viroflay</i>		X	X
<i>Hôpital Mignot</i>	X	X	X
<i>Unité Addictologie La Verrière</i>	X	X	X
<i>Unité Psychologique La Verrière</i>	X	X	X

2.7 Les fréquentations pour l'année 2016

<i>Mois</i>	<i>Nombre de visites</i>	<i>Nombre de 1er contact</i>
<i>Janvier</i>	291	1
<i>Février</i>	278	2
<i>Mars</i>	339	1
<i>Avril</i>	319	3
<i>Mai</i>	236	4
<i>Juin</i>	244	0
<i>Juillet</i>	257	2
<i>Août</i>	164	1
<i>Septembre</i>	200	1
<i>Octobre</i>	241	5
<i>Novembre</i>	231	3
<i>Décembre</i>	230	0
<i>Total</i>	3060	22

III. Les Adhérents

<i>Répartition des hommes et des femmes</i>			
<u>ANNEE</u>	<u>HOMMES</u>	<u>FEMMES</u>	<u>TOTAL</u>
<u>2016</u> <i>(Personnes inscrites au GEM et venant régulièrement courant de l'année 2016)</i>	32	46	78
<u>2016</u> <i>(Nouveaux Inscrits)</i>	12	10	22
<u>2015</u> <i>(Inscrits (présents et absents))</i>	45	31	76
<u>2015</u> <i>(Inscrits (présents et absents depuis 2011))</i>	65	60	125
<u>Personnes inscrites au total au sein du GEM</u>			
<i>Répartition des hommes et des femmes</i>			
<u>ANNEE</u>	<u>HOMMES</u>	<u>FEMMES</u>	<u>TOTAL</u>
<u>2016</u> <i>(Personnes inscrites au GEM et venant régulièrement courant de l'année 2016)</i>	32	46	78
<u>2016</u> <i>(Nouveaux Inscrits)</i>	12	10	22
<u>2015</u> <i>(Inscrits (présents et</i>	45	31	76

<i>absents)</i>			
<i>2015</i> <i>(Inscrits (présents et absents depuis 2011))</i>	<i>65</i>	<i>60</i>	<i>125</i>
<i>Personnes inscrites au total au sein du GEM</i>			

<i>Âge moyen des participants par sexe</i> <i>Sur 184 fiches d'inscrits</i>			
<i>Tranche d'âge</i>	<i>Nombre d'hommes</i>	<i>Nombre de femmes</i>	<i>Total</i>
<i>20 - 30 ans</i>	<i>16</i>	<i>18</i>	<i>34</i>
<i>31 - 40 ans</i>	<i>24</i>	<i>17</i>	<i>41</i>
<i>41 - 50 ans</i>	<i>37</i>	<i>25</i>	<i>62</i>
<i>51 - 60 ans</i>	<i>31</i>	<i>13</i>	<i>44</i>
<i>61 et plus</i>	<i>15</i>	<i>8</i>	<i>23</i>
<i>non renseigné</i>	<i>1</i>		<i>4</i>
<i>Total</i>	<i>124</i>	<i>81</i>	<i>208</i>

Durant l'année 2016 une moyenne de 76 personnes sont venues régulièrement au GEM.

<i>Âge moyen des participants par sexe</i> <i>Sur 76 participants</i>			
<i>Tranche d'âge</i>	<i>Nombre d'hommes</i>	<i>Nombre de femmes</i>	<i>Total</i>
<i>20 - 30 ans</i>	<i>7</i>	<i>7</i>	<i>14</i>
<i>31 - 40 ans</i>	<i>11</i>	<i>10</i>	<i>21</i>
<i>41 - 50 ans</i>	<i>16</i>	<i>12</i>	<i>28</i>
<i>51 - 60 ans</i>	<i>15</i>	<i>10</i>	<i>25</i>
<i>61 et plus</i>	<i>6</i>	<i>1</i>	<i>7</i>
<i>non renseigné</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Total</i>	<i>55</i>	<i>40</i>	<i>95</i>

<i>Situation Géographique</i> <i>Communes s'habitations</i>	
<i>Argenteuil</i>	<i>1</i>
<i>Achères</i>	<i>1</i>
<i>Beynes</i>	<i>1</i>
<i>Bois d'Arcy</i>	<i>4</i>
<i>Buc</i>	<i>1</i>
<i>Chatou</i>	<i>1</i>
<i>Chaville</i>	<i>3</i>
<i>Chevreuse</i>	<i>1</i>
<i>Clichy</i>	<i>1</i>
<i>Coignières</i>	<i>1</i>
<i>Colombes</i>	<i>1</i>

<i>Elancourt</i>	4
<i>Garancières la Queue</i>	1
<i>Fontenay le Fleury</i>	4
<i>Guyancourt</i>	6
<i>Jouy en Josas</i>	2
<i>La Celle Saint Cloud</i>	2
<i>Les Clayes sous Bois</i>	5
<i>Le Chesnay</i>	7
<i>Le Mesnil St Denis</i>	1
<i>Le Pecq</i>	1
<i>Louveciennes</i>	2
<i>Magny les Hameaux</i>	1
<i>Marly le Roi</i>	1
<i>Mantes la Jolie</i>	1
<i>Maurepas</i>	5
<i>Montigny le Bretonneux</i>	6
<i>Noisy le Roi</i>	1
<i>Orgerus</i>	1
<i>Paris</i>	10
<i>Plaisir</i>	8
<i>Rambouillet</i>	4
<i>Rueil Malmaison</i>	1
<i>Saint Cyr L'Ecole</i>	11
<i>Saint Germain en Laye</i>	1

<i>Trappes</i>	6
<i>Velizy Villacoublay</i>	7
<i>Villepreux</i>	2
<i>Viroflay</i>	6
<i>Voisins le Bretonneux</i>	3
<i>Versailles</i>	78
TOTAL	207

<i>Situation Familiale</i>	
	<i>Nombre d'adhérents</i>
<i>Célibataire</i>	153
<i>Divorcé</i>	21
<i>Marié</i>	21
<i>Autre non précisé</i>	12
TOTAL	207

<i>Logement</i>	
	<i>Nombre d'adhérents</i>
<i>Résidence personnelle</i>	<i>115</i>
<i>Concubin</i>	<i>3</i>
<i>Chez les parents</i>	<i>42</i>
<i>Foyer</i>	<i>14</i>
<i>Hôtel</i>	<i>4</i>
<i>Autres membres de la famille</i>	<i>6</i>
<i>Amis</i>	<i>2</i>
<i>Autres</i>	<i>14</i>
<i>non précisé</i>	<i>10</i>
TOTAL	207

<i>Situation Professionnelle</i>					
<i>travaille</i>	<i>ne travaille pas</i>	<i>retraité</i>	<i>En formation</i>	<i>Non renseigné</i>	<i>total</i>
<i>55</i>	<i>120</i>	<i>19</i>	<i>4</i>	<i>9</i>	<i>207</i>

<i>Suivi Médical</i>	
<i>Suivi médical</i>	<i>Nombre d'adhérents</i>
<i>CMP de la Garenne-Colombes</i>	
<i>Psy. Privé</i>	
<i>Autre - CMP</i>	
<i>CMP de Colombes</i>	
<i>CMP d'Asnières</i>	
<i>Pas de suivi</i>	
<i>Autre - Hôpitaux</i>	
<i>Médecin généraliste</i>	
<i>CMP Nanterre</i>	
<i>Autre</i>	
<i>Non renseigné</i>	
<i>Total</i>	

<i>Comment avez-vous connu le GEM ?</i>	
<i>Ont entendu parler du GEM par...</i>	<i>Nombre d'adhérents</i>
<i>UNAFAM</i>	<i>13</i>
<i>MEDECIN</i>	<i>29</i>
<i>MDPH</i>	<i>6</i>
<i>INTERNET</i>	<i>6</i>
<i>HOPITAL</i>	<i>29</i>
<i>FAMILLE</i>	<i>5</i>
<i>CMP</i>	<i>18</i>
<i>SAVS</i>	<i>7</i>
<i>AMI</i>	<i>38</i>
<i>ARTICLE DE PRESSE</i>	<i>1</i>
<i>AUTRES (Associations , Tutelle, Esat...)</i>	<i>29</i>
<i>NON RENSEIGNE</i>	<i>3</i>
<i>Total</i>	<i>184</i>

Il n'y a pas d'information concernant le suivi médical. Les adhérents se doivent de continuer à suivre leurs traitements et d'aller à leur rendez-vous médical pour pouvoir venir au GEM. C'est une règle du règlement intérieur pour venir au GEM il faut être stabilisé. Mais c'est à l'adhérent de se charger de sa démarche de soin, cela ne rentre pas dans l'objectif du GEM. Le GEM n'est pas une structure de soin mais une structure pour que la personne puisse s'épanouir au travers de différentes activités, qu'elle puisse discuter et échanger avec les autres sans mettre en avant sa maladie mais bien la personne.

3.1 L'Association des adhérents

L'association d'adhérents a mis en place une organisation qui lui est propre en fonction de son environnement et de ses membres. Nous tentons jour après jour de mettre en avant une éthique commune pour tous les membres. Le fonctionnement du GEM s'est défini comme devant nécessairement être souple. L'association doit être capable de se remettre en question dans les activités qu'elle propose et dans sa démarche. Le GEM est un projet permanent ; puisque ses actions sont susceptibles d'évoluer tout au long de l'année.

L'objectif de cette flexibilité est d'être capable de s'adapter aux membres du GEM et à leurs fragilités. Ainsi un GEM doit pouvoir faire place à la pleine participation de ses adhérents. L'Association parrain via les salariés doit permettre aux adhérents de prendre part à toutes décisions essentielles telles que le règlement intérieur élaboré collectivementAinsi, le GEM est un ensemble de personnes avec des troubles psychiques qui s'organise entre elles avec l'aide de professionnels.

Certaines activités sont autogérées par les adhérents et participants. Mais l'investissement ne va pas toujours de soi, nous remarquons que certains adhérents s'impliquent dans les décisions mais pas dans leur application. Nous réfléchissons sur cette notion d'engagement, ce n'est pas toujours évident de faire face au manque de dynamisme.

« L'entraide commence par être dans ce lieu et faire des choses ensemble. C'est aussi l'acceptation des autres, même s'il peut être difficile de côtoyer des personnes qui font penser à l'hôpital psychiatrique ».

3.2 Bilan de l'année 2016 pour l'association des membres du Bureau

Suite aux élections qui ont lieu courant de l'année 2015, où le nouveau bureau a été élu pour deux années consécutives. Nous avons un nouveau bureau. Composé :

- Un président - Voltigeur Vincent
- Une vice-présidente- Maigné Florence
- Un trésorier - Warnez Thierry
- Une secrétaire - Hoffman Laurie

Le nouveau bureau est beaucoup plus investi que l'année précédente. Les adhérents élus sont très investis dans la vie du GEM, mais aussi dans les démarches du bureau. Les adhérents membres du bureau font davantage de présentation du GEM auprès de nos partenaires. Ils témoignent de leur vécu, ce qui est primordial pour nous. En effet, leur expérience permet aux futurs adhérents de se projeter dans le GEM. Chaque membre du bureau assume sa responsabilité au sein du bureau. Le bureau est très autonome. L'animatrice du GEM est comme présente pour un soutien au quotidien.

Les réunions Membres du bureau :

Chaque année les membres du bureau se retrouvent une fois par trimestre pour la réunion des membres du Bureau. C'est l'occasion pour les membres du Bureau et l'animatrice de se retrouver et de décider ensemble des différents choix à faire. En effet les membres du Bureau sont autant décisionnaires que l'animatrice sur les choix à faire concernant le GEM.

Différents points sont abordés lors de ces temps d'échanges. Les difficultés que l'on peut rencontrer avec un ou des adhérents, l'organisation de la vie du GEM, les moments forts à venir, les cotisations, le budget des adhérents, les futurs projets et achats pour le GEM. Quand les membres du bureau ont des questionnements, l'animatrice et la coordinatrice répondent aux questions. Les adhérents apprécient ces moments où leur parole est sollicitée et prise en compte.

Réunion de Vie Associative :

De façon globale nous proposons à tous les adhérents une réunion de Vie associative qui a lieu une fois par semestre en présence de la coordinatrice. Cette réunion est ouverte à tous les adhérents du GEM. Il s'agit aussi d'un temps d'échange entre les adhérents et les professionnels où ensemble nous abordons différents thèmes. Comme l'organisation de la vie au GEM, les autogestions, les futures activités que les adhérents souhaitent faire. Ces réunions sont importantes elles permettent à tous les adhérents d'exprimer leur opinion, donner un avis.

Rapport financier de l'association des membres du Bureau :

Le Gem est ouvert depuis le vendredi 21 janvier 2011. Les participants ont commencé le versement des cotisations courant 2012. La cotisation annuelle est de 24 €. Au début les adhérents versaient plutôt une cotisation mensuelle ou trimestrielle. Avec le nombre croissant d'adhérents et la préparation de l'association, il a été décidé qu'en 2014, les cotisations seraient versées de préférence semestriellement ou annuellement. Un compte bancaire est ouvert depuis 2014, pour y verser une partie des cotisations.

IV. Le GEM dans la cité

4.1 *Les partenaires*

Depuis 2011, le GEM compte de nombreux partenaires. Partenaires sociaux et autres. Par exemple, les Centre Médico-psychologique (CMP), les Services d'accompagnements à la vie sociale (SAVS), les hôpitaux (Hôpital Charcot, MGEN) médecins et autres associations comme SOS accueil.

4.2 *Les conventions*

Comme tous les ans la convention entre la Mairie de Versailles et le GEM concernant le local est renouvelée. Nous payons le loyer.

Une convention avec la Maison de quartier de Versailles Chantiers a également été signé. La maison de quartier souhaite utiliser le local du GEM pour des activités. Nous leur prêtons le local les Lundis, à partir de 16h 30 pour l'aide aux devoirs. A partir de 2016, la maison de quartier souhaite profiter du local tous les lundis matin pour donner un cours de portugais. En échange du prêt de la salle, la femme de ménage qui travaille à la maison de quartier vient faire le ménage une fois par semaine dans le GEM.

Nous avons également établi une convention avec l'association Art et Convergences, il s'agit d'une association qui propose à des personnes en souffrances psychiques d'exprimer leurs arts. En effet ces personnes ont un don pour la peinture, la sculpture ou bien la photographie. Nous prêtons le local à cette association tous les lundis après-midi de 13h à 16h.

Fin de l'année 2015, nous avons établi avec le GEM du Chesnay une convention avec la MGEN de la Verrière. Il s'agit d'accueillir de temps en temps un groupe de personnes hospitalisées préparant leurs sorties de l'hôpital. Les personnes sont accompagnées des professionnels de la MGEN. Ils viennent pour venir découvrir le GEM et ce qu'on y fait dedans.

V. L'équipe professionnelle

L'équipe du GEM se compose d'une animatrice et d'une coordinatrice qui gère les 8 GEM de L'Œuvre Falret.

Une des fonctions de l'animatrice des GEM est d'être médiatrice. Elle coordonne, propose des activités et répond aux besoins des adhérents.

Les professionnels ont un rôle clef dans le GEM : le temps libre et le bon cœur des bénévoles ne suffisent pas et les adhérents ressources peuvent s'épuiser.

L'équipe est renforcée par la présence de stagiaires qui ajoutent leurs compétences et leur désir de travailler avec un public nouveau dans le cadre de leur formation professionnelle.

Le rôle de l'animateur :

Le rôle de l'animateur du G.E.M n'est pas de faire à la place des participants dans les différentes activités mais de permettre de « faire avec » en donnant un petit coup de pouce si nécessaire et d'assurer la continuité des activités ou des projets si les adhérents, pour un temps, ne sont plus en situation de le faire. Il a aussi une fonction de médiateur dans les temps collectifs pour gérer les conflits qui peuvent surgir, une fonction de garantie du respect des règles établies par le G.E.M. et d'Autrui, et enfin une fonction d'orientation vers les services de santé ou sociaux.

La fonction d'animation :

Une des fonctions principales de l'animateur est l'accueil. Accompagner : c'est un va-et-vient permanent entre la présence rassurante et le retrait encourageant l'autonomisation. La connaissance de la structure permet à l'animateur de renseigner les adhérents sur le fonctionnement du GEM. Il a la maîtrise du support qu'il propose aux adhérents. Il peut ainsi user de l'activité comme d'un outil de médiation. Se situer dans le faire plutôt que dans le dire afin d'apaiser la relation entre adhérents mais aussi le rapport que chaque personne entretient avec sa problématique. Il ne s'agit donc pas « d'occuper » les adhérents pour combler un vide dans le temps. C'est aussi l'encouragement à la participation de ces derniers qui fait la différence. Son rôle est donc de veiller à ce que le lieu reste accueillant que les personnes s'y sentent bien et que les tâches quotidiennes soient effectuées. Cela implique de respecter les difficultés des adhérents, grâce à un cadre assez souple. Proposer sans imposer, en sollicitant les participants à partir des compétences humaines, sans qu'un projet ne soit pensé pour eux. La proposition, l'accroche ne prend son sens qu'avec l'appui d'une volonté de l'adhérent. C'est par le plaisir trouvé dans l'expérimentation, par la valorisation, que peut se retrouver le plaisir de faire par soi-même.

Le désir se retrouve également grâce aux rapports entre les membres l'émulation du groupe, sans que l'animateur n'ait besoin d'intervenir. L'animateur encourage la responsabilisation et l'autonomisation des personnes arrivant dans le GEM. Il est important de faire respecter le cadre incarné par les règles élaborées collectivement. Au fil du temps la place de l'animateur évolue vers un rôle de coordination et de régulation, l'animation et l'accueil à proprement parlé étant assuré régulièrement par les adhérents. Cependant l'animateur est un élément du collectif qui a pour fonction de rappeler le règlement intérieur élaboré avec l'ensemble des membres du GEM il aussi force de proposition et prend part à l'animation des activités. Il est garant de la pérennité de la structure, les adhérents les bénévoles sont susceptibles régulièrement d'être absents fatigués... l'animateur a des compétences en matière de gestion et d'organisation pour maintenir un esprit associatif.

L'INTERGEM :

Dès l'ouverture des premiers GEM parrainés par l'ŒUVRE FALRET une réflexion avait été initiée autour de l'intérêt de créer des temps de réunion en INTERGEM.

Les professionnels des 8 GEM se rencontrent de manière régulière (3 fois/ an) afin de travailler ensemble sur la question de la mise en conformité avec les circulaires, la pérennisation des GEM, l'échange d'expérience, l'organisation administrative et financière ... C'est l'occasion pour les professionnels de se rencontrer.

La volonté de tous est bien de pouvoir préserver, au vu d'un contexte économique et politique incertain l'offre variée qui est proposée aux personnes en souffrance psychique.

L'analyse des pratiques professionnelles

Les professionnels partagent également un temps d'analyse des pratiques (1 fois/ mois) afin de favoriser une connaissance réciproque et de parvenir à éclaircir les contours des fonctions et du positionnement des professionnels au sein des GEM.

Afin d'entrer sereinement dans un type de rapport transversal avec les adhérents, des temps de formation sont proposées aux professionnels via l'association parrain. Ces temps de réflexion sont proposés à tous les salariés travaillant au sein de l'Œuvre Falret. Au-delà d'une sensibilisation aux problèmes que pose la relation avec des personnes ayant des troubles psychiques, il s'agit davantage de travailler sur ces propres représentations des personnes malades mentales et des conséquences de la maladie psychique que d'acquérir des connaissances concernant les symptomatologies et les pathologies. Posséder une formation initiale dans le domaine de la santé mentale n'implique pas d'exercer des fonctions semblables à celles des soignants.

La régulation permet de travailler son rapport à l'autre ainsi que sur la notion de « tiers médiateur » des relations. Ce questionnement se rapporte à cette approche particulière qui permet aux personnes de se référer au collectif à travers le cadre élaboré avec les adhérents. C'est dans ce contexte que l'animatrice ne s'adresse pas à l'individu en son nom

propre mais au nom des repères fixés par le groupe. Il ne s'agit plus de relation duelle comme ce peut être le cas dans le cadre d'un suivi thérapeutique ou éducatif. Il en va de même en activité où le support de l'atelier représente le média de l'activité. C'est à travers ce média que l'adhérent s'investit dans la relation avec l'animatrice et les autres participants. Il n'est plus lui-même le sujet de l'échange. Dégagé de cette « emprise » sur son espace intime l'adhérent, même en souffrance, peut aborder plus sereinement ses rapports à autrui. Le travail entamé en régulation avec la psychologue sans connaissance des adhérents lors des réunions d'analyse des pratiques consiste précédemment à commencer un questionnement collectif à partir de ces éléments. Quel est la place de l'investissement personnel des professionnels dans leur relation aux adhérents ? Quels éléments du cadre inhérents à la situation particulière du GEM, peuvent servir à tempérer les relations ?

Le rôle des bénévoles

La question des compétences et de la répartition des tâches occupées par chacun apportent régulièrement des questionnements. A quelles tâches entendons-nous voir participer les bénévoles, adhérents-actifs ou adhérents tout court. Comment accepter de leur faire une place dans la répartition des responsabilités ? Par quels moyens est-il possible d'organiser collectivement cette participation ?

En 2016, seul l'atelier Reiki à été reconduit. En effet l'atelier Théâtre s'est arrêté car la bénévole ne pouvait plus assurer ces interventions au sein du GEM. Mauvaise nouvelle pour les adhérents qui apprécient énormément Houria et son travail.

Nous recherchons activement un bénévole pour le théâtre. Pour l'année 2017, une future bénévole nous a contacté pour intervenir courant le mois de Mai pour animer un atelier de sophrologie.

Rôle des stagiaires

Les stagiaires sont présents au quotidien auprès des adhérents, ils ont tout d'abord un rôle d'écoute et de soutien auprès des personnes accueillies. Ils peuvent mettre en place des ateliers selon leurs capacités et les désirs des adhérents. Ils assurent également une fonction de référent auprès des adhérents. Ils les aident dans les démarches administratives ou personnelles. Ils participent à la vie du GEM.

La présence des stagiaires permet aussi d'apporter un nouveau souffle pour les adhérents, porteur de bonnes idées et d'une nouvelle dynamique. Nous pouvons compter sur eux pour assurer la vie quotidienne du GEM

Au cours de l'année 2016, nous avons eu 4 stagiaires :

- Frédéric : formation Educateur spécialisé en 2eme année de formation, du 08/15 au 03/16
- Mike : Formation Educateur Spécialisé en 1ère année de formation, du 09/15 au 04/16
- Juline : Formation Educatrice spécialisée en 2ème de formation, 09/2016 au 03/17
- Kévin : Formation Educateur spécialisé en 1ère année de formation 12/16 au 06/17

Perspectives d'amélioration du GEM :

Comme chaque année nous mettons à disposition des adhérents un questionnaire de satisfaction.

Piste d'amélioration :

Les adhérents souhaitent mettre en place une organisation plus structurée pour la gestion de la vie quotidienne au GEM.

VI. Annexes

Photos de l'année 2016



Atelier Théâtre

Séjour Bretagne





Séjour Dieppe



Visite de la ville de Chartres



Visite du parc de Sceaux



InterGEM tak-tik au GEM d'Argenteuil



Atelier Mosaïque



Visite du Bourget



Journée a la mer : Honfleur



Sortie InterGEM à la Défense



Anniversaire du Mois



Les Randonnées du Lundis

avec Jacques